Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Centre de Développement de l'Enfant Inc.	1011018	Le 07 février 2025
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Halte Scolaire La Découverte		(506) 395-5420
Adresse		
3120 rue Principale Tracadie-Sheila NB E1X 1A2		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	**Titre du poste**	
Karine Basque	Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Ratio respecté lors de mon inspection annuelle L'aire de jeu tel que la surface protectrice et les modules de jeux seront inspectés au printemps-été. Selon une discussion avec l'administratrice et les éducatrices la (les) structure de jeu fixe est utilisée pendant l'hiver. Selon la CSA, les conditions hivernales réduisent l'efficacité des matériaux de revêtement de protection (surface protectrice). L'exploitant doit tenir compte de ce facteur afin d'assurer la sécurité des enfants. L'aministratrice et les éducatrices me font parts que les enfants ne sont pas permis de grimper sur tous les modules l'hiver et avec restriction sur la hauteur de grimper ceux-ci. Observation: Jeux libres, collation, lavage des mains et jeux extérieurs -La halte est conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB. Permis recommandé.

original signé par
Karine Basque — Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 07 février 2025 — Date

original signé par
Cathy Chiasson — Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 07 février 2025 — Date